

Annexe à la note diplomatique 2010/3

Fêtes du 40^e anniversaire de la Convention

Comme beaucoup d'entre vous le savent, le 2 février 2011 sera une date spéciale pour la Convention. C'est en effet la date à laquelle la Convention de Ramsar a vu le jour dans la ville de Ramsar, Iran, en 1971 et chaque année, le 2 février, la Convention célèbre les zones humides avec les activités de la Journée mondiale des zones humides.

Mais le 2 février 2011 sera bien plus qu'une autre Journée mondiale des zones humides – ce sera la date de lancement de l'année du 40^e anniversaire de la Convention.

Comment faut-il, collectivement, répondre à cela? Nous espérons que vous accepterez de vous joindre au Secrétariat pour faire de cette date et, en réalité, de l'année entière, un moment privilégié pour célébrer la Convention de Ramsar, la liste sans cesse croissante de sites Ramsar et nos réalisations collectives en 40 ans d'efforts déployés pour remettre toutes nos zones humides en bonne santé aux générations futures.

Que pouvons-nous faire? Le Secrétariat a organisé, ces dernières semaines, deux séances de « remue-méninges » et nous avons un projet pour ce que nous espérons faire ainsi que pour préparer nos messages clés pour cet anniversaire. Nous avons aussi un certain nombre de propositions que, nous l'espérons, nos Autorités administratives, nos Organisations internationales partenaires et nos nombreux autres partenaires pour les zones humides voudront bien examiner en vue de contribuer aux cérémonies. Nous avons la conviction que la « famille Ramsar » a beaucoup d'autres idées originales à mettre sur la table et nous nous réjouissons de pouvoir en discuter dans les mois qui viennent.

Aujourd'hui, nous sommes heureux, dans les pages qui suivent, de partager avec vous nos messages clés (qui pourront encore être renforcés et affinés), notre projet d'activités imaginées par le Secrétariat et nos propositions en vue d'assurer votre participation en tant qu'Autorité administrative Ramsar. Nous communiquerons aussi nos plans à nos Organisations internationales partenaires et à nos partenaires du secteur privé ainsi qu'aux nombreuses ONG et autres institutions qui ont contribué à l'évolution et à l'application de la Convention depuis 40 ans.

Nous souhaitons que nos plans et propositions vous encouragent à entamer rapidement votre propre planification nationale. Nous nous réjouissons également beaucoup de prendre connaissance de vos propositions concrètes concernant des activités nationales et/ou régionales et nous proposons le délai de fin avril pour vous permettre de tenir des discussions internes à ce sujet. Dans un premier temps, veuillez communiquer tous vos commentaires à votre Conseiller régional principal et à Sandra Hails (hails@ramsar.org).

Annexe

Dans les quelques mois qui viennent, nous affinerons nos plans et nos propositions et nous vous tiendrons informés de toute nouveauté et en particulier des délais de production de notre matériel. D'ici là, nous espérons avoir eu de vos nouvelles et être en mesure de faire partager vos plans et engagements à d'autres Autorités administratives.

Nos messages clés pour le 40^e anniversaire

Message clé 1

La Convention est le seul traité intergouvernemental exclusivement consacré aux zones humides.

Message clé 2

La Convention a une liste impressionnante de succès à son actif : sa mise en œuvre a permis d'améliorer l'état des zones humides, de mettre en place un réseau efficace de sites, de faire des progrès dans la gestion des sites au niveau national (grâce à des politiques et à des législations nationales efficaces) et de promouvoir la collaboration au niveau régional (par exemple, dans le cadre des Initiatives régionales Ramsar).

Message clé 3

Nos sites Ramsar forment un réseau mondial de zones humides d'importance internationale pour la conservation des écosystèmes et de leurs espèces.

Message clé 4

Nous sommes confrontés à une extinction mondiale d'espèces et la biodiversité des zones humides est particulièrement menacée : soutenir la Convention de Ramsar et inscrire et gérer des sites Ramsar sont des moyens de contribuer à la lutte contre l'extinction.

Message clé 5

Les zones humides fournissent une grande diversité de services écosystémiques indispensables à l'humanité : nous les perdons à nos propres risques, mettant en péril leur rôle dans la réduction de la pauvreté et leur appui aux moyens d'existence.

Message clé 6

Les zones humides ont un rôle essentiel à jouer dans le cycle du carbone et, partant, dans l'atténuation des changements climatiques; les zones humides ont aussi un rôle crucial à jouer dans l'adaptation aux changements climatiques.

Message clé 7

Les zones humides, c'est l'eau et l'eau, c'est les zones humides. Les zones humides jouent un rôle fondamental dans le cycle de l'eau; gérer l'eau douce pour l'homme et pour les zones humides est parmi les enjeux les plus importants pour la Convention.

Message clé 8

Les zones humides et l'eau sont importantes pour d'autres secteurs (comme l'agriculture, la pêche, le développement, etc.) et d'autres processus tels que les accords multilatéraux sur l'environnement (CBD, CMS, CEE-ONU, CCNUCC, CCD, etc.), le FEM, l'IPBES...

Message clé 9

La Convention, ce n'est pas seulement les sites Ramsar – les engagements de Ramsar s'étendent à l'« utilisation rationnelle » de **toutes** les zones humides et ce point ne doit pas être négligé si l'on veut relever les défis actuels tels que les changements climatiques, l'influenza aviaire, entre autres.

Message clé 10

Les zones humides sont plus diverses que la plupart des gens ne l'imaginent – des marais, cours d'eau et lacs aux tourbières, forêts humides, mangroves, herbiers marins, récifs coralliens et réservoirs, du sommet des montagnes jusqu'aux rivages marins.

Ce que le Secrétariat prévoit de faire

- 1. Produire une publication petit format qui sera une brève réflexion sur l'évolution de la Convention depuis 1971 et célébrera ses réalisations.** Elle sera avant tout destinée à la « famille Ramsar », y compris les Parties, les OIP et les ONG qui collaborent déjà avec la Convention, préparée dans les trois langues officielles de la Convention, disponible en PDF et sous forme imprimée. Les fichiers de création seront mis à disposition pour traduction et adaptation.
- 2. Produire un logo du 40^e anniversaire conçu par un professionnel** à l'usage mondial des Parties et des OIP, entre autres, inspiré du logo Ramsar principal.
- 3. Produire un slogan pour le 40^e anniversaire**, sans doute avec l'aide de professionnels du marketing.
- 4. Produire un dossier de présentation PowerPoint illustré, spécialement consacré au 40^e anniversaire, reflétant peut-être notre publication du 40^e mais peut-être tout à fait différent**, pour que vous puissiez l'utiliser lors d'événements nationaux et locaux.
- 5. Produire des messages vidéo de personnalités qui ont participé à la croissance de Ramsar depuis 40 ans et de figures importantes du monde de l'environnement** (p. ex., le Secrétaire général des Nations Unies, le Directeur exécutif du PNUE, etc.).
- 6. Produire, pour une large diffusion, une brochure avec nos messages clés** (avec l'aide de nos membres, nous pourrions peut-être la produire en de nombreuses langues).
- 7. En plus du point 6, et pour maintenir l'élan toute l'année, diffuser nos messages clés à intervalles mensuels sur www.ramsar.org tout au long de 2011.**
- 8. Produire un panneau d'exposition Ramsar supplémentaire « 40 ans de Ramsar »** et le mettre à disposition sous forme d'affiches utilisables par le Secrétariat et les Parties lors de conférences de presse, etc. Il sera mis à disposition pour traduction et adaptation aux niveaux local/national.
- 9. Produire plusieurs brefs articles du 40^e anniversaire** (texte & images) sur Ramsar qui pourront être largement utilisés par nos OIP, les ONG, des magazines sur l'environnement, etc.
- 10. Produire régulièrement des communiqués de presse tout au long de l'année**, chacun avec un thème différent, qui seront largement diffusés.
- 11. Inviter la « famille » Ramsar à nous envoyer de bonnes photos de sites Ramsar** et les porter sur le site Web de la Convention; nous pourrions envisager un vote pour sélectionner les « meilleures » photos, à la fin de 2011.
- 12. Collaborer avec nos Autorités administratives en vue d'identifier un pays dans chaque région qui serait le « champion » de l'anniversaire.**

13. Utiliser les réunions régionales pré-COP en 2011 pour fêter le 40^e anniversaire, et travailler avec les organisateurs des réunions pour obtenir un engagement de la presse locale/nationale/internationale.

14. Veiller à ce que le matériel de la JMZ de février 2011 fasse une large place au 40^e anniversaire. Le thème choisi par le Comité permanent est *Les zones humides et les forêts* car 2011 sera l'Année internationale des forêts décrétée par les Nations Unies mais cela n'empêche pas de donner un éclairage approprié au 40^e anniversaire.

15. Créer un espace spécial 40^e anniversaire sur notre site Web pour communiquer les activités et produits prévus par le Secrétariat, les progrès et les délais et échanger les plans et progrès des membres de la famille Ramsar.

Quelques propositions pour nos Autorités administratives

1. Organiser des fêtes au niveau régional auxquelles nos Conseillers régionaux principaux pourraient assister. Elles devraient avoir une focalisation régionale appropriée. Par exemple, une région pourrait décider de fêter ses sites Ramsar. Important : la participation adéquate des médias locaux/nationaux/internationaux assurera un maximum de publicité aux niveaux national et régional.
2. Les membres régionaux du Comité permanent pourraient servir de catalyseurs pour un événement régional.
3. Produire des activités/produits originaux au niveau national – p. ex., timbres-poste nationaux sur les zones humides et les sites Ramsar.
4. Envisager de s'adresser spécialement aux enseignants et aux étudiants, peut-être avec du matériel simple sur Ramsar et les zones humides.
5. Produire du matériel de radiodiffusion à utiliser au niveau national (voir aussi point 6).
6. S'adresser tout spécialement aux administrateurs de sites Ramsar – peut-être en leur faisant produire du matériel radiodiffusé localement pour les communautés du voisinage des sites Ramsar.
7. Identifier et nommer un Ambassadeur national pour les zones humides. Il pourrait s'agir d'une célébrité (sports, cinéma, etc.).
8. Collaborer avec nos Organisations nationales partenaires (et leurs membres régionaux respectifs) et d'autres en vue de promouvoir les activités Ramsar durant l'année.
9. Organiser un festival du film sur les zones humides, éventuellement en portant tous les films sur YouTube.
10. Préparer et publier les réalisations nationales en matière d'application de la Convention.